

CERTIFICAT DE CAPACITE

Orthoptiste en alternance

NIVEAU 6 (BAC+3)

RNCP 38987

ECHEANCE : 30/06/2029

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38987/>

Présentation du metier

L'orthoptiste est un professionnel de santé qualifié, spécialisé dans la **rééducation et l'évaluation approfondie de la vision**. Il joue un rôle crucial dans la prise en charge des troubles visuels, tels que ceux liés à la coordination des yeux, la fatigue oculaire, le strabisme et l'amblyopie, communément appelée « œil paresseux ». Ces problématiques peuvent toucher tant les enfants que les adultes, nécessitant une **approche personnalisée et adaptée à chaque patient**.

Sur prescription médicale, l'orthoptiste réalise des **bilans visuels complets**, permettant de diagnostiquer avec précision les dysfonctionnements visuels. Il propose ensuite des séances de rééducation sur mesure, visant à améliorer l'efficacité visuelle, ou des stratégies visuelles innovantes pour **optimiser la vision au quotidien**. Ce métier exige une **grande précision** et se situe à l'intersection des soins de santé, de la pédagogie, et de la technologie, intégrant les avancées scientifiques pour offrir un accompagnement de qualité exceptionnelle et un confort visuel accru à ses patients.

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en 2ème année en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat : 24 mois**

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans le jour de la signature du contrat**
- **Avoir validé sa 1ère année de formation**
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire sans limite d'âge sous réserve d'aptitude médicale.

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou par l'organisme financeur (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

Durée de formation

24 mois

Inscription et rentrée

Périodes de rentrée : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto) et remplissez notre [formulaire en ligne](#).

Lieux de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône (13) : Marseille

FACULTÉ DES SCIENCES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES – UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs de formation

- Réaliser des bilans visuels complets et fiables, conformes aux protocoles d'évaluation en orthoptie
- Mettre en œuvre des prises en charge orthoptiques adaptées, incluant la conduite des traitements et le suivi de l'évolution du patient
- Participer aux actions de prévention et de dépistage des troubles visuels dans différents contextes professionnels
- Assurer une communication professionnelle efficace avec les patients, leurs familles et les équipes pluridisciplinaires
- Analyser sa pratique professionnelle et intégrer une démarche d'amélioration continue de la qualité
- Organiser et gérer les activités orthoptiques dans le respect des exigences réglementaires et institutionnelles
- Contribuer à la transmission des connaissances et à la formation de futurs professionnels ou collaborateurs

Contenu de formation

DOMAINE 1 : Diagnostic orthoptique et bilans visuels

DOMAINE 2 : Traitement orthoptique

DOMAINE 3 : Prévention, dépistage et éducation thérapeutique

DOMAINE 4 : Communication et relation thérapeutique

DOMAINE 5 : Analyse, réflexion professionnelle et recherche

DOMAINE 6 : Organisation et gestion des activités

DOMAINE 7 : Formation et transmission

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques, de stages cliniques et enseignements théoriques. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.

Validation

Le certificat de capacité d'Orthoptie (Niveau 6) s'obtient par la validation de l'ensemble des compétences acquises en formation théorique, pratique et en milieu professionnel.

Intervenants

Formateurs permanents, intervenant extérieurs, experts dans les différents domaines de la formation.

Débouchés

L'orthoptiste peut exercer en hôpitaux, cliniques, centres de rééducation, cabinets libéraux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux ou à domicile, et évoluer vers des fonctions de :

- Coordination de projet, d'expertise, de formation, de recherche ou de développement d'aides techniques au sein d'équipes pluridisciplinaires.
- Obtenir le diplôme de cadre de santé ou les diplômes d'université (DU) dans des domaines spécialisés : exploration de la fonction visuelle, basse vision, neuro-ophtalmologie, posturologie clinique, vision et handicap
- Enseignement / formation : devenir formateur dans des instituts de formation en orthoptie ou dans des facultés de médecine.

CONTACT
CERFAH

Référent formation

Mme BAHAT
06.60.25.81.53
f.bahat@cerfah.fr

Référent handicap

Mme DAUMAS
06.50.87.15.47
f.bahat@cerfah.fr